



2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 3 juin 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Est/sont absents(es):

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-06-235 / ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-04-161 de la municipalité de Saint Valère autorisant la direction générale à procéder à un appel à soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs se trouvant sur le territoire de la Région d'Arthabaska pour l'entretien paysager pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE le prix proposé inclut le transport, les déplacements, l'entretien, le ramassage et la disposition du désherbage des plates-bandes, le remplacement du paillis noir aux endroits nécessaires, le traitement contre les insectes nuisibles (sur demande), la fertilisation des plantes ainsi que la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT le dépôt des soumissions sont conformes aux prescrits de l'appel d'offres;


CONSIDÉRANT le résultat des ouvertures de soumission ce 30 mai 2024 à 14h 02 et qu'une seule offre a été soumise

En conséquence, sur la proposition du conseiller Guy Dupuis et appuyée par Éric Morissette et résolu :

- **QUE** la municipalité de Saint-Valère accepte le prix du plus bas soumissionnaire conforme et octroie le contrat à Vert Tige Aménagement Inc pour l'entretien paysager le compte de la Municipalité de Saint-Valère pour l'année 2024 pour un montant de 4937.61\$ taxes incluses.
- **QUE** la présente résolution soit adressée à Vert Tige Aménagement Inc

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **5 juin 2024**.


Karl Peguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier